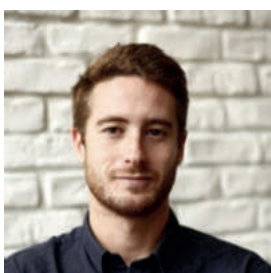


PROJET ÉOLIEN DES MILLE VENTS

ÉDITO



Chers habitants des communes de Bugeat, Bonnefond, Pérols-Sur-Vézère et Gourdon-Murat,

suite à la période électorale et aux semaines de confinement national, je suis ravi de revenir vers vous en ce mois de mai avec des nouvelles du projet éolien des Mille Vents.

Je tenais à remercier particulièrement toutes les personnes qui nous ont sollicité ces dernières semaines pour nous faire part de leur désir de participer à la future démarche de concertation autour du projet. Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez pas à vous manifester, nous restons bien sûr disponibles par mail et téléphone.

Dans cette lettre d'information, nous avons regroupé les principales questions que vous nous avez posé lors de nos échanges et nous vous partageons nos réponses. Nous sommes également heureux de vous présenter un format d'échanges à distance, que nous mettons en place compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

En espérant vous revoir ou vous rencontrer prochainement,
Respectueusement,

Clément Chazalnoël – Chef de projet NORDEX France



LA DÉMARCHE DE CONCERTATION



Nous avons prévu d'organiser plusieurs événements (forum d'information, visite d'un parc éolien...) pour les mois à venir. Malheureusement, au vu de la situation sanitaire actuelle, nous sommes contraints de les reporter à des dates ultérieures. Nous reviendrons vers vous dès que nous serons en mesure d'organiser ces événements en toute sécurité !



Vous êtes nombreux à nous contacter pour nous demander des renseignements sur le projet, et nous vous en remercions. Nous avons décidé de répondre à vos questions en vidéo ! Si vous avez des questions, merci de nous en faire part avant le lundi 1er juin 2020.

--> La vidéo sera en ligne dès le vendredi 5 juin 2020 sur le site internet du projet : www.projeteolien-millevents.fr

FOIRE AUX QUESTIONS : L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux principales questions que vous avez pu nous poser lors de nos divers échanges : sur le marché de Bugeat et à l'occasion d'un porte-à-porte au mois d'octobre et de février, mais également lors de nos nombreux échanges téléphoniques.

Les éoliennes contribuent-elles à la lutte contre le réchauffement climatique ?

En moyenne, une éolienne d'un parc français émet 12,7g de CO²/kWh sur l'ensemble de son cycle de vie, de sa construction à son démantèlement (Source : France Energie Eolienne). Une éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre lorsqu'elle produit de l'électricité puisque l'énergie provient d'une source naturelle et renouvelable : le vent. De plus, l'implantation d'éoliennes «intermittentes» (qui ne tournent pas en continu) n'engendre pas un usage supplémentaire d'énergies fossiles (énergie issue de la biomasse enfouie dans le sol : charbon, gaz naturel, pétrole...) pour compenser les heures sans vent : les éoliennes sont donc une source d'énergie renouvelable qui contribuent, combinées aux autres modes de production d'énergie, à la lutte contre le réchauffement climatique.

Qu'est-ce que les infrasons ? Représentent-ils une nuisance pour la santé des personnes qui habiteraient à proximité du futur parc éolien ?

Les infrasons se situent en-dessous de la bande audible par l'oreille humaine, qui se situe entre 20 Hz et 20 000 Hz. Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les infrasons ne représentent pas un risque dans le cas d'un parc éolien étant donné que les études réalisées "ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au

bruit des éoliennes". Par mesure de sécurité, l'ANSES recommande de maintenir la distance réglementaire de 500 m minimum entre les habitations et un parc éolien.

Quelles sont les retombées économiques pour les collectivités ?

Les retombées pour les collectivités sont de plusieurs ordres : elles perçoivent des indemnités annuelles pour l'utilisation et l'entretien des chemins communaux, des éventuelles parcelles communales d'implantation ainsi que pour les passages des câbles et les éventuels surplombs. Tous les ans, les collectivités reçoivent également des retombées fiscales qui sont liées à l'exploitation du parc éolien (Cotisation Economique Territoriale, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau et Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, notamment). Pour finir, des mesures d'accompagnement seront élaborées avec les acteurs du projet (élus, riverains, Parc Naturel Régional, etc.) afin de cibler les enjeux du territoire et de répondre à ses attentes. Pour déterminer le montant précis des retombées pour chaque commune concernée par le parc éolien, nous devons avancer sur les études techniques et la démarche de concertation afin de définir les contours du futur parc éolien : combien d'éoliennes par commune ? A quel emplacement ? etc. Notre objectif est de pouvoir répondre à l'ensemble de ces questions d'ici la fin de l'année 2020.

Pourquoi démantelez-vous le parc éolien au bout de 20 ou 25 ans ?

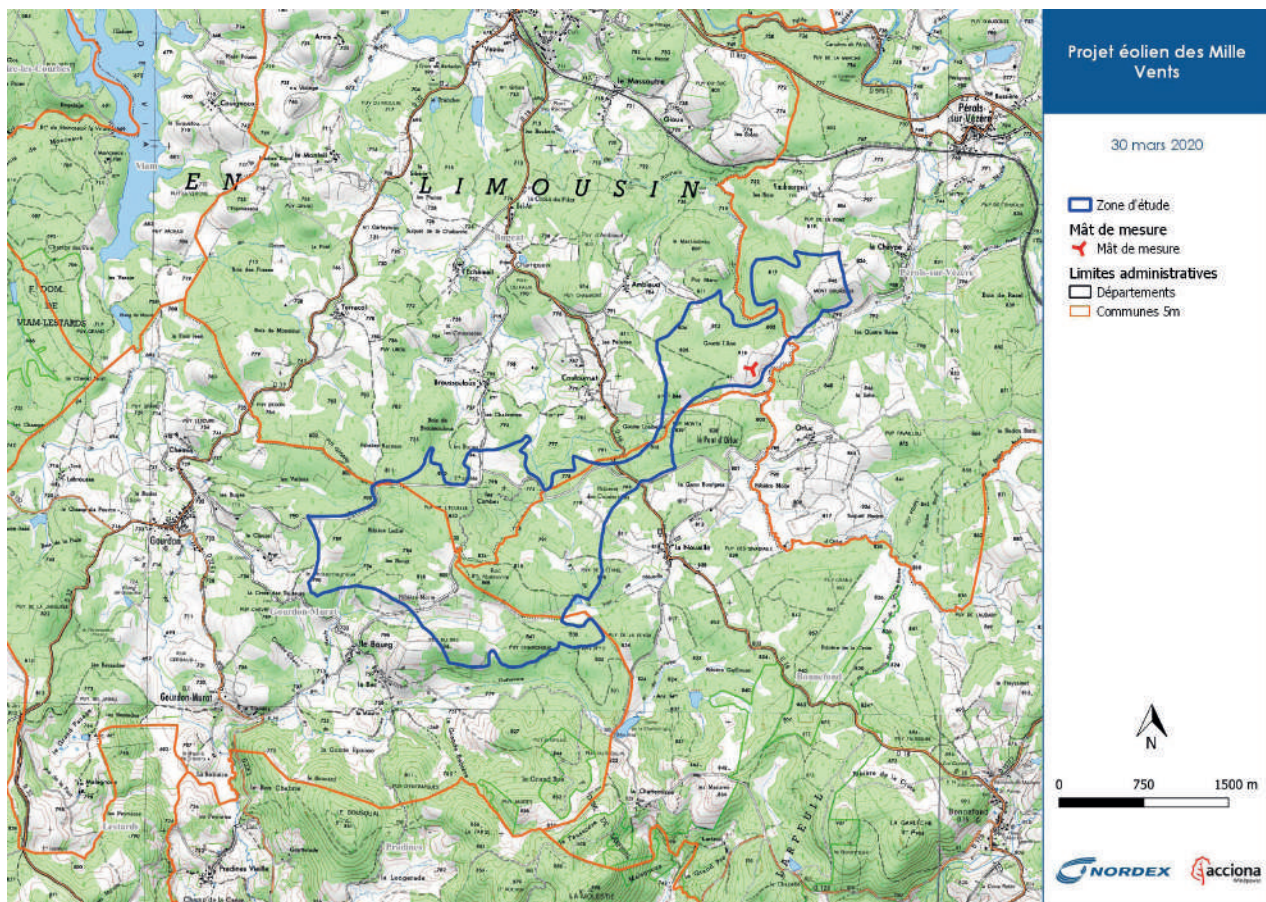
La plupart des installations sont certifiées pour fonctionner 20 ans minimum à leur potentiel optimal. Actuellement, il n'est pas rare que ces certifications soient rallongées jusqu'à 25 ans. Une fois cette durée écoulée, le potentiel de production diminue et deux options sont possibles : le démantèlement (enlèvement des machines et d'une partie des fondations), ou le repowering (remplacer les éoliennes obsolètes par de nouvelles). Les deux options sont étudiées pour chaque site. Dans le cas d'un repowering, les procédures sont les mêmes que pour le développement d'un nouveau parc et impliquent donc de nouvelles études de faisabilité et une nouvelle demande d'autorisation. Pour le projet éolien des Mille Vents, NORDEX France s'engage à enlever la totalité des fondations des éoliennes.

LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET ET LE MÂT DE MESURE



Posé en septembre 2019, le mât de mesure permet de :

- Quantifier le gisement éolien : sens, vitesse et force du vent
- Identifier la présence et les vols des chauves-souris



Carte présentant la zone d'étude du projet éolien ainsi que l'emplacement du mât de mesure



Nous serons en mesure de vous présenter les premiers résultats de l'étude des vents courant de l'été 2020.



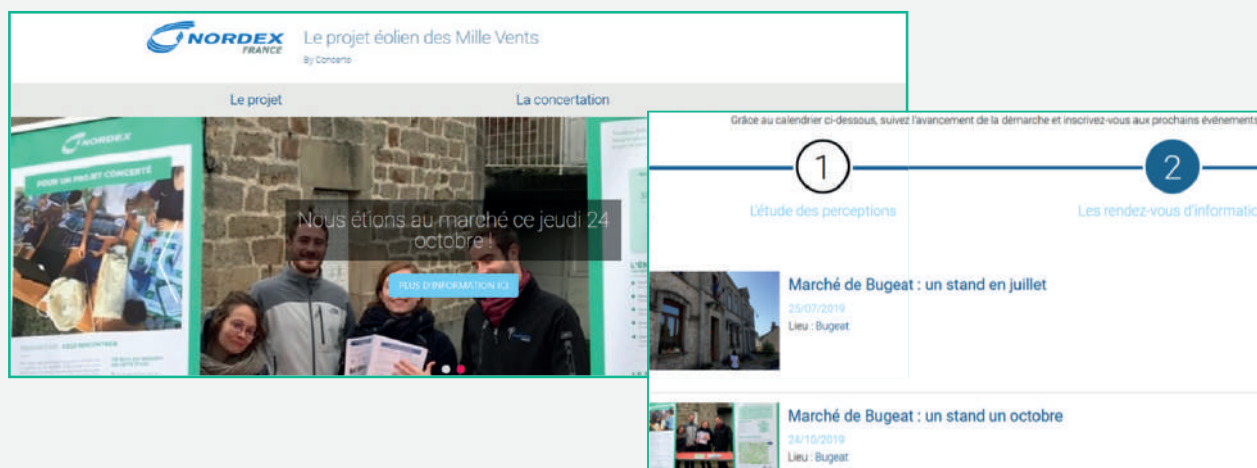
Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver l'ensemble des réponses aux questions posées dans la rubrique « Foire aux questions » du site internet !

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER LE SITE INTERNET DU PROJET !

Rendez-vous sur

www.projeteolien-millevents.fr

Grâce à cette plateforme participative, vous pouvez vous tenir au courant de l'avancée du projet, trouver des réponses à vos questions grâce à la Foire aux Questions, et faire part de vos avis et suggestions pour la suite via le formulaire de contact



CONTACT

POUR POSER VOS QUESTIONS, NOUS VOUS INVITONS À CONTACTER PAR MAIL



Clément CHAZALNOËL
Chef de projets NORDEX France
CChazalnoel@nordex-online.com



Camille PILI
Consultante Mazars
camille.pili@mazars.fr